

COMMUNE D'ORSAY

ARRETE N°24-272

Désignation des Présidents des bureaux de vote pour les élections législatives du 07 juillet 2024

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral et notamment l'article R 43,

Vu le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale.

Vu l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024 portant institution des bureaux de vote dans la commune d'Orsay,

Arrête :

Article 1 - Sont désignés comme Présidents des bureaux de vote les élections Législatives du dimanche 07 juillet 2024 :

Bureau de vote n°1 : Rémi DARMON

Bureau de vote n°2 : Véronique France-TARIF

Bureau de vote n°3 : Alexis MIDOL-MONNET

Bureau de vote n°4 : Eliane SAUTERON

Bureau de vote n°5 : Frédéric HENRIOT

Bureau de vote n°6 : Elisabeth DELAMOYE

Bureau de vote n°7 : Didier MISSENARD

Bureau de vote n°8 : Philippe ESCANDE

Bureau de vote n°9 : Eric LUCAS

Bureau de vote n°10 Pierre BERTIAUX

Bureau de vote n°11 : Théo LAZUECH

Bureau de vote n°12 : Yann OMBRELLO

Article 2 - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le présent *arrêté* peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Orsay, le
Rémi DARMON
Maire d'Orsay



Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en préfecture le :
de l'affichage le :

04 JUL 2024

04 JUL 2024